

FADOQ



Mémoire Budget du Canada 2026-2027

Préparé dans le cadre des consultations prébudgétaires de l'automne
2026

Le 3 septembre 2026

© FADOQ 2026

Responsables : Yves Bouchard, président, et Jacinthe Roy, directrice générale

FADOQ

7665, boulevard Lacordaire, Montréal (Québec) H1S 2A7

Téléphone : 514 252-3017

Sans frais : 1 800 544-9058

Courriel : christian.dufresne@fadoq.ca

Présentation de la FADOQ

La FADOQ est un regroupement de personnes de 50 ans et plus qui compte **près de 620 000 membres**. Elle constitue le plus grand regroupement de personnes âgées au Québec et au Canada. Fondée il y a 55 ans par Marie-Ange Bouchard, la FADOQ offre une panoplie d'activités de loisir, sportives et culturelles afin de briser l'isolement. Elle porte également la voix des personnes âgées auprès des instances politiques afin d'améliorer leur qualité de vie.

Sommaire des recommandations

Réduire la précarité financière chez les personnes âgées

1. Bonifier de 10 % les prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) pour les 65-74 ans.
2. Réviser la méthode d'indexation du programme de la SV afin de prendre en compte la croissance des salaires au Canada.
3. Augmenter d'au moins 5 % et de manière permanente le Supplément de revenu garanti (SRG).
4. Inscrire automatiquement toutes les personnes admissibles au SRG.

Lutter contre les fraudes envers les personnes âgées

5. Faire en sorte que les peines imposées aux personnes reconnues coupables de fraude reflètent davantage la gravité du crime, afin d'assurer un véritable effet dissuasif.
6. Mettre à la disposition des services policiers des ressources afin de renforcer les enquêtes liées à la fraude et d'appuyer les efforts de sensibilisation et de prévention.

Faciliter l'accès aux programmes et services gouvernementaux destinés aux personnes âgées

7. Simplifier les démarches administratives et maintenir des modes d'accès non numériques aux programmes et services fédéraux.

Réduire la précarité financière chez les personnes âgées

Un sondage Segma de mars 2025 indique qu'une majorité de la population réclame un soutien financier accru et davantage d'actions gouvernementales pour les personnes âgées.¹ En date d'août 2026, un individu de moins de 75 ans recevant uniquement les prestations maximales de la pension de la SV et du SRG dispose d'un revenu annuel d'environ 22 500 \$. Ce montant est inférieur au seuil officiel de la pauvreté au Canada, établi selon la mesure du panier de consommation (MPC) de Statistique Canada.²

Selon une étude économique commandée par la FADOQ et réalisée par la firme Aiseo, les transferts gouvernementaux jouent un rôle essentiel dans le revenu des personnes âgées, mais ne suffisent pas à les protéger pleinement contre la précarité financière. L'analyse montre notamment que la pauvreté relative, mesurée selon la Mesure du faible revenu (MFR après impôt), demeure bien présente chez les personnes de 65 ans et plus et suit une tendance à la hausse depuis 1997.³

De plus, selon les récentes statistiques fiscales colligées par l'Agence du revenu du Canada concernant les personnes âgées québécoises de 65 ans et plus, la moitié (50 %) d'entre elles étaient non imposables en 2022, tellement leurs revenus étaient faibles.⁴

Pour la FADOQ, il est évident que les sommes octroyées par la SV et le SRG doivent minimalement permettre de couvrir les besoins de base inclus dans la MPC, d'autant plus que le coût de la vie ne cesse d'augmenter.

1. Bonifier de 10 % la Sécurité de la vieillesse pour les 65-74 ans

En 2022, le gouvernement fédéral a bonifié de 10 % la SV aux personnes âgées de 75 ans et plus⁵. Cette mesure exclut les personnes de 65 à 74 ans, qui disposent parfois de revenus similaires ou inférieurs et font face aux mêmes hausses du coût de la vie.

Ainsi, le Canada a deux classes de personnes âgées, soit les personnes de 75 ans et plus qui ont des revenus correspondant au milieu de la fourchette de la MPC et les personnes âgées de moins de 75 ans qui sont sous le seuil de la pauvreté. Puisque la détresse financière n'a pas d'âge, la FADOQ recommande d'étendre cette bonification à partir de 65 ans, afin d'offrir un soutien

¹ Coalition pour la dignité des aînés et Segma Recherche, Communiqué de presse (mars 2025), « La Coalition pour la dignité des aînés réagit au budget 2025 – 2026 », en ligne <https://coalitiondigniteaines.quebec/la-coalition-pour-la-dignite-des-aines-reagit-au-budget-2025-2026/>

² Statistique Canada (2025), « Seuils de la mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille de référence selon la région de la mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base », en ligne, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110006601>

³ Aiseo, Retombées et apports des personnes âgées de 50 ans et plus au Québec, étude commandée par la FADOQ, 2026, document non publié.

⁴ Le Journal de Montréal, Michel Girard (2025), « À la retraite avec une hypothèque sur le dos », en ligne, <https://www.journaldemontreal.com/2025/06/07/a-la-retraite-avec-une-hypothèque-sur-le-dos>

⁵ Gouvernement du Canada (2022), « Montant des paiements de la Sécurité de la vieillesse », en ligne, <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/securite-vieillesse/paiements.html>

équitable à l'ensemble des personnes âgées. La FADOQ considère que le projet de loi C-261⁶ est le bon véhicule pour corriger rapidement cette iniquité. De plus, la FADOQ appuie la hausse de l'exemption de gains à 6 500 \$.

2. Réviser la méthode d'indexation de la Sécurité de la vieillesse

La SV est indexée sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC) alors que les salaires évoluent plus rapidement que l'IPC d'environ un point de pourcentage. Afin que la SV reflète mieux l'évolution réelle du coût de la vie, il est recommandé d'ajouter la croissance des salaires à la formule d'indexation, et pas uniquement l'inflation. Une telle révision assurerait la stabilité du pouvoir d'achat des personnes âgées sur le long terme, puisque l'objectif des régimes de retraite publics est d'assurer un taux de remplacement du salaire adéquat.

3. Augmenter le Supplément de revenu garanti

La FADOQ recommande une hausse permanente du SRG d'au moins 5 % par mois par prestataire. L'engagement du gouvernement lors des élections de 2025, soit une augmentation de 5 % du SRG pendant un an, jusqu'à 652 \$ par an pour les personnes de 65 ans et plus à faible revenu, constitue une avancée positive.⁷ Toutefois, le gouvernement n'a toujours pas mis à exécution sa promesse et sa durée limitée à un an ne permettrait pas de corriger durablement un écart de revenu qui persiste depuis des années. La FADOQ invite donc le gouvernement à s'appuyer sur cet engagement pour instaurer une bonification permanente, capable de répondre à un besoin structurel.

4. Inscrire automatiquement toutes les personnes admissibles au SRG

La FADOQ exige l'inscription automatique au Supplément de revenu garanti pour l'ensemble des personnes nées avant 1954 qui y ont droit. Actuellement, cette inscription automatique ne s'applique qu'aux personnes ayant atteint l'âge de 64 ans après le 1^{er} décembre 2017, laissant de nombreuses personnes âgées admissibles sans soutien essentiel. La FADOQ demande donc au gouvernement fédéral d'aller jusqu'au bout de cette mesure et d'inscrire automatiquement tous les contribuables âgés admissibles au SRG.

Lutter contre les fraudes envers les personnes âgées

Depuis plusieurs années, la FADOQ exprime ses préoccupations au sujet de la multiplication des stratagèmes frauduleux ciblant les personnes âgées. L'organisme mène de nombreuses activités

⁶ Parlement du Canada, « C-261, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse (montant de la pleine pension) », en ligne, <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projet-de-loi/45-1/c-261>

⁷ Parti libéral du Canada, Communiqué de presse (2025) « Les libéraux de Mark Carney offrent une aide d'urgence pour protéger les retraités canadiens en cette période de crise mondiale », en ligne, <https://liberal.ca/fr/les-liberaux-de-mark-carney-offrent-une-aide-durgence-pour-protoger-les-retraites-canadiens-en-cette-periode-de-crise-mondiale>

de sensibilisation et de prévention à ce sujet, notamment par l'entremise de son programme Aîné-Avisé⁸.

Les arnaques téléphoniques, les fraudes bancaires, les escroqueries amoureuses et les fraudes immobilières illustrent une réalité préoccupante : les personnes âgées du Canada sont devenues des cibles privilégiées. Les cas de fraudes rapportés de plus en plus fréquemment dans les médias canadiens révèlent des pratiques inadmissibles qui portent atteinte à la sécurité financière et psychologique des personnes âgées.

Qu'il s'agisse de fraude bancaire, de manipulation affective à des fins financières ou de transactions immobilières frauduleuses, ces situations s'inscrivent dans une dynamique de maltraitance financière. Au-delà des pertes économiques parfois considérables, la fraude compromet le sentiment de sécurité des personnes âgées, alimente la peur d'être ciblées et peut entraîner un repli social, accentuant leur vulnérabilité.

5. Faire en sorte que les peines imposées aux personnes reconnues coupables de fraude reflètent davantage la gravité du crime, afin d'assurer un véritable effet dissuasif

La FADOQ est particulièrement préoccupée par le fait que la fraude n'est pas sévèrement punie au Canada, comme le rapporte encore tout récemment cet article, qui souligne qu'un juge de Laval a sermonné une fraudeuse qui évite la prison ferme pour avoir détourné une vingtaine de personnes âgées.⁹

La FADOQ demande de réviser le Code criminel afin d'augmenter les peines minimales pour les fraudes (notamment via l'article 380), de renforcer les facteurs aggravants (notamment via les articles 718 à 718.2 pour déterminer des peines plus sévères pour des crimes commis sur des victimes vulnérables, des personnes âgées, en cas de récidive ou de montants élevés) et de permettre une utilisation plus ferme des ordonnances de restitution pour que les victimes soient indemnisées plus systématiquement. Ces ajustements du Code criminel pourraient mener éventuellement à des ajustements complémentaires à des lois connexes.

6. Mettre à la disposition des services policiers des ressources afin de renforcer les enquêtes liées à la fraude et d'appuyer les efforts de sensibilisation et de prévention

⁸ La FADOQ, la Sûreté du Québec et le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, Programme Aîné- Avisé, en ligne, <https://aineavise.ca/>

⁹ *Le Journal de Montréal*, Laurent Lavoie (avril 2026) « Une fraudeuse sermonnée par un juge : à seulement 19 ans, elle vole 20 aînés », en ligne, <https://www.journaldemontreal.com/2026/04/10/une-fraudeuse-semonnee-par-un-juge-a-seulement-19-ans-elle-derobe-20-aines>

Selon les données fournies par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), analysées par *Le Journal*, les accusations de fraude envers des personnes âgées sont passées de 25 en 2019 à 351 en 2024¹⁰. Ce n'est toutefois que la pointe de l'iceberg alors que plusieurs fraudes ne sont pas dénoncées. Permettre aux policiers d'avoir accès à plus de ressources leur permettrait de mener à terme plus d'enquêtes et d'amasser davantage de preuves afin de mener à des condamnations. De plus, en poursuivant les efforts de sensibilisation, les personnes âgées seront mieux outillées afin de reconnaître les différents types de fraude.

Faciliter l'accès aux programmes et services gouvernementaux destinés aux personnes âgées

7. Simplifier les démarches administratives et maintenir des modes d'accès non numériques aux programmes et services fédéraux

Le gouvernement fédéral offre un nombre important de programmes et de services visant à soutenir les personnes âgées. Leur efficacité dépend toutefois non seulement des sommes qui y sont consacrées, mais également de la capacité des citoyens et des organismes à y accéder facilement.

La transformation numérique des services publics peut simplifier certaines démarches, mais elle peut aussi créer des obstacles pour une partie de la population. Selon Statistique Canada, en 2022, 82,6 % des Canadiens âgés de 65 ans et plus utilisaient Internet, comparativement à 94,6 % chez les 55 à 64 ans et à plus de 98 % chez les groupes d'âge de 15 à 54 ans.¹¹ Chez les personnes de 75 ans et plus, cette proportion diminuait à 72 %.¹² Plus révélateur encore, seulement 55,4 % des personnes de 65 ans et plus avaient utilisé des services gouvernementaux numériques, soit la proportion la plus faible de tous les groupes d'âge. Ces données illustrent que l'accès à Internet ne se traduit pas nécessairement par une capacité ou une aisance équivalente à utiliser les services publics en ligne.

Dans ce contexte, la FADOQ estime que la numérisation des services ne doit pas mener à l'abandon des autres modes d'accès. Le maintien des formulaires papier, des services téléphoniques et d'un accompagnement humain demeure essentiel afin que les personnes âgées puissent exercer pleinement leurs droits et accéder aux programmes auxquels elles sont admissibles.

¹⁰ *Le Journal de Montréal*, Dominique Cambron-Goulet et Laurent Lavoie (2025), « Les accusations ont explosé », en ligne, <https://www.journaldemontreal.com/2025/09/13/aines-vulnerables--explosion-des-accusations-pour-fraude>

¹¹ Statistique Canada (2026), « Aperçus numériques - Qui sont les utilisateurs des services gouvernementaux numériques? Exploration des caractéristiques des Canadiens et des entreprises canadiennes qui utilisent les services gouvernementaux numériques », en ligne, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/22-20-0001/222000012026001-eng.htm?>

¹² Statistique Canada (2023), « Coup d'œil sur le Canada 2023 - Société numérique », en ligne, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/12-581-x/2023001/sec11-fra.htm>

Cet enjeu dépasse largement un programme en particulier. Il se manifeste autant dans les démarches effectuées directement par les personnes âgées, notamment pour accéder à des programmes comme le Régime canadien de soins dentaires, que dans celles réalisées par les organismes qui les accompagnent. Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés constitue à cet égard un autre exemple : plusieurs clubs FADOQ rapportent des difficultés liées à la complexité des démarches administratives et à l'interprétation de certaines exigences.

Pour la FADOQ, une saine gestion des finances publiques passe aussi par une bonne gestion administrative des programmes gouvernementaux. Dans le cadre du prochain budget, la FADOQ recommande donc au gouvernement fédéral d'entreprendre un effort transversal de simplification des démarches administratives liées aux programmes et services destinés aux personnes âgées, tout en maintenant systématiquement des options non numériques, notamment les formulaires papier et les services téléphoniques.